

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

<p>REGLEMENT DE LA CONSULTATION</p>
--

Maître de l'ouvrage

<p>Mairie de CANY BARVILLE</p>

Objet de la consultation

<p>Bardage Sporticaux</p>

Remise des offres

<p>Date limite de réception : Vendredi 9 Décembre 2011</p>

<p>Heure limite de réception : 12h00 à l'Hôtel de Ville de CANY BARVILLE</p>
--

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION.....	3
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3
2-1. ETENDUE ET MODE DE LA CONSULTATION.....	3
2-2. DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS	3
2-3. COMPLEMENTS A APPORTER AU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES.....	3
2-3 BIS. SOLUTIONS DE BASE.....	3
2-3 TER. OPTIONS.....	3
2-4. VARIANTES TECHNIQUES	3
2-4 BIS. MODE DE REGLEMENT	3
2-5. DELAI D'EXECUTION.....	3
2-6. MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	4
2-7. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
2-8. PROPRIETE INTELLECTUELLE DES PROJETS.....	4
2-9. DISPOSITIONS RELATIVES AUX TRAVAUX INTERESSANT LA "DEFENSE"	4
2-10. GARANTIE PARTICULIERE POUR MATERIAUX DE TYPE NOUVEAU	4
2-12. MESURES PARTICULIERES CONCERNANT LA PROPRETE EN SITE URBAIN	4
2-13. UNITES MONETAIRES.....	4
ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES	4
3-1. SOLUTION DE BASE	4
3-2. VARIANTES TECHNIQUES	6
3-2 BIS. VARIANTE "ECHANGES DE DONNEES INFORMATISES"	6
ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES	6
4-2. JUGEMENT DES OFFRES	6
ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES.....	7
ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES.....	7
ARTICLE 7. VISITE DES LIEUX.....	7

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation concerne : **Bardage Sporticaux**

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1. Etendue et mode de la consultation

La présente consultation est une procédure adaptée

Il est soumis aux dispositions du Code des Marchés Publics (C.M.P.), article 28

2-2. Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches.

Les travaux sont répartis en **un lot unique avec variantes.**

<i>Désignation du Lot</i>
Bardage Sporticaux coté mur escalade
Variante isolation type écologique
Plus-value Bardage côté nord avec le côté sud
Plus-value isolation type écologique côté nord avec le côté sud

2-3. Compléments à apporter au cahier des clauses techniques particulières

Sans objet.

2-3 bis. Solutions de base

Le dossier de consultation comporte une solution de base. Les candidats devront répondre à la solution.

2-3 ter. Options

Sans objet.

2-4. Variantes techniques

Sans objet.

2-4 bis. Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le maître de l'ouvrage est le virement par mandat administratif par Madame le Trésorier municipal.

2-5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé.

L'attention des soumissionnaires est attirée sur l'obligation d'exécuter les travaux en toute période y compris juillet, août, le cas échéant.

2-6. Modifications de détail au dossier de consultation

Sans objet.

2-7. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours calendaires à compter de la date limite de remise des offres.

2-8. Propriété intellectuelle des projets

Sans objet.

2-9. Dispositions relatives aux travaux intéressant la "Défense"

Sans objet.

2-10. Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2-12. Mesures particulières concernant la propreté en site urbain

L'attention des entreprises est appelée sur les conditions d'exécution des travaux projetés en ce qui concerne la tenue du chantier, son apparence extérieure et sa propreté.

2-13. Unités monétaires

Le maître de l'ouvrage choisit comme monnaie de compte l'**EURO**

ARTICLE 3. PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat sur demande écrite adressée par courrier, courriel ou télécopie :

Monsieur le Maire de Cany Barville –
Hôtel de Ville - Place Robert Gabel – 76450 CANY-BARVILLE -
Tél 02.35.97.71.44 - Télécopie 02.35.97.72.32 –
e-mail: mairie@cany-barville.fr

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

3-1. Solution de base

Le dossier à remettre par chaque candidat concernant le lot pour lequel il remet une offre comprendra :

A Un dossier de candidature

- Déclaration du Candidat
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales*
- Lettre de candidature
- Copie du jugement dans le cas d'un redressement judiciaire
- Attestations sur l'honneur que le candidat n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire, pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, LL125-1, et L 125-3 du Code du Travail
- Une liste des références professionnelles récentes concernant des travaux de même type (travaux de réhabilitation de travaux anciens)
- Les qualifications professionnelles
- Une attestation délivrée par la compagnie d'assurance auprès de laquelle il a souscrit sa police personnelle de responsabilité décennale et civile.
- Une attestation du candidat qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir
- Documents ou attestations figurant à l'article R324-4 du Code du Travail
- Attestation de visite des lieux

*L'entrepreneur adjudicataire sera tenu de fournir sous un délais maximum de 10 jours les attestations fiscales et sociales ou l'état annuel des certificats recus (DC7). Dans l'impossibilité de fournir ces attestations l'offre de l'entreprise serait éliminée.

B - Un projet de marché comprenant :

- un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'/des entreprise(s) ; Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché (annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance). Pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :
 - une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup des interdictions visées au 3 de l'article 44 du Code des Marchés Publics ;
 - une attestation sur l'honneur du sous-traitant indiquant qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du Code du Travail.
 - Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter et, par différence avec son offre, le montant maximal de la créance qu'il pourra présenter en nantissement ou céder
- le cahier des clauses techniques général (C.C.T.G.), cahier ci-joint à accepter sans modification.

- Détail Estimatif: cadre ci-joint à compléter sans modification.
- Bordereau de Prix : cadre ci-joint à compléter.
- Un memoire relatif à l'organisation de la qualité, des moyens humains et matériels que l'entreprise propose pour la réalisation des travaux

3-2. Variantes techniques

Sans objet.

3-2 bis. Variante "Echanges de Données Informatisés"

Sans objet.

ARTICLE 4. JUGEMENT DES OFFRES

4-2. Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues au Code des Marchés Publics, article 53.

Les critères de jugement des offres sont classés dans l'ordre décroissant suivant :

- La pertinence du mémoire justificatif présenté par le candidat (coefficient 4)
- Le prix (coefficient 6)

Pour la pertinence du mémoire, la note de 0 à 10 sera décomposée en 6 sous ensembles (suivant la trame du document) à savoir :

- a) Délais de réalisation des travaux avec décomposition par tâches et par phases
- b) Mesures prises pour travaux en site occupé
- c) certificat de visite des lieux
- d) méthodologie et matériel mis à la disposition pour l'exécution du chantier
- e) Référence et qualités des matériaux
- f) Dispositions relatives à la protection de l'environnement

Chaque sous ensemble sera noté de la manière suivante :

Délais

- réponse conforme note 3
- pas de réponse ou non-conforme note 0

Mesures prises pour site occupé

- réponse conforme note 2
- pas de réponse ou non-conforme note 0

Certificat de visite

- réponse conforme note 2
- pas de réponse ou non-conforme note 0

Méthodologie/Matériel

- réponse conforme note 3
- pas de réponse ou non-conforme note 0

Le cumul des notes par sous ensemble sera ensuite pondérée en fonction du coefficient y afférant.

Pour le critère prix une note de 0 à 10 sera attribuée à chaque offre en fonction du montant de celle-ci. L'offre la moins élevée obtiendra la note 10 et les autres seront classées et notées par ordre décroissant. Cette note sera ensuite pondérée en fonction du coefficient y afférant.

Le classement final s'effectuera par l'addition des notes pondérées qui donnera une note globale

Les prix détaillés au moyen de sous détails de prix unitaires ou d'une décomposition du prix global/forfaitaire qui en indiquent les éléments constitutifs. La décomposition du prix global/forfaitaire permet d'apprécier les offres et n'a pas de valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global/forfaitaire ou sur l'état des prix forfaitaires, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi.

ARTICLE 5. CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les offres seront placées sous enveloppe cachetée portant les mentions suivantes :

**« Offre pour marché : Bardage Sporticax »
Ne pas ouvrir par le service courrier**

Soit les offres sont remises contre récépissé à l'accueil de la mairie et porteront les mentions :

Monsieur le Maire de Cany Barville –
Hôtel de Ville - Place Robert Gabel – 76450 CANY-BARVILLE -

Jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville :

Du lundi au jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Le vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Soit les offres sont envoyées par courrier, exclusivement par pli recommandé avec accusé de réception à l'adresse ci-après :

Monsieur le Maire de Cany Barville –
Hôtel de Ville – BP « F » – 76450 CANY-BARVILLE

Date limite de réception des offres :
Vendredi 09 décembre 2011 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis dans un autre lieu, ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

La transmission des dossiers des candidats n'est autorisée ni sous forme électronique, ni par voie électronique.

ARTICLE 6. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à :

Renseignements techniques :

Monsieur Rémi GOUDSMETT

Renseignements administratifs :

Madame Isabelle JOURDAIN

Directrice générale des services

Tél : 02.35.97.71.44

Courriel : mairie@cany-barville.fr

ARTICLE 7. VISITE DES LIEUX

Pour visiter les locaux, les entreprises devront prendre rendez vous avec la Mairie de CANY BARVILLE
Mr Rémi GOUDSMETT.